

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE ROSET-FLUANS DU 17 AVRIL 2009**

PRESENTS : 11

ABSENTS EXCUSES : 0

SECRETAIRE : Germaine DEMILLIERE

**Ouverture de séance 20 H 30**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL : Conseil du 6 mars 2009**

Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve le procès verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2009.

**DON CONCESSION CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente au Conseil le don de la concession N°107 à perpétuité que Monsieur André GASNER souhaite faire à la collectivité.

Le Conseil, **à l'unanimité**, accepte le don.

**CREATION DE CAVEAUX**

A la suite des demandes des administrés, Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de créer des caveaux, à savoir :

- **4 caveaux de 2 places**
- **2 caveaux de 4 places**

Des devis ont été demandés :

**-L'entreprise BOUCON** de Villars-Saint-Georges propose 2 variantes

- 1<sup>ère</sup> variante (Fournitures et pose de caveaux composés d'éléments emboîtés, fermeture supérieure avec pose et scellement d'une dalle béton armé) pour un montant de **10 082,28 € T.T.C.**

Soit : - pour un **caveau 2 places 1 344,30 € TTC**  
- pour un **caveau 4 places 2 352,53 € TTC**

-2<sup>ème</sup> variante : (Fournitures et pose de caveaux monoblocs) pour un montant de **13 497,44 € TTC**.

Soit : - pour un **caveau 2 places 1 892,30 € TTC**  
- pour un **caveau 4 places 2 954,10 € TTC**

- **Les pompes funèbres de Franche-Comté** proposent 2 variantes :

-1<sup>ère</sup> variante : (Fournitures et pose de caveaux composés d'éléments emboîtés, dalle d'isolement intérieure et bouchons de fermeture dessus en relief) pour un montant de **10 000,00 € TTC**.

Soit : - pour un **caveau 2 places 1 342,06 € TTC**  
- pour un **caveau 4 places 2 315,88 € TTC**

-2<sup>ème</sup> variante : (Fournitures et pose de caveaux monoblocs – bouchons encastrés, dalle de séparation intérieure et dalles d'isolement) pour un montant de **12 120,00 € TTC**.

Soit : - pour un **caveau 2 places 1 850,00 € TTC**  
- pour un **caveau 4 places 2 360,00 € TTC**

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

-la création de 4 caveaux 2 places et de 2 caveaux 4 places

- de fixer à 1 850 € TTC le prix d'un caveau 2 places et à 2 360.€ TTC le prix d'un caveau 4 places.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de choisir la 2<sup>ème</sup> variante de l'offre des Pompes Funèbres de Franche-Comté et autorise le Maire à signer le devis.

Après en avoir délibéré, 6 voix pour et 5 contre, le Conseil décide d'adopter la concession à perpétuité. Il fixe le prix du mètre carré de la concession à perpétuité à 45 €

#### **ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte d'encaisser le chèque de remboursement Groupama du sinistre (vitres du préau de l'école) pour un montant de **621,59 € TTC**

#### **PANNEAU D'AFFICHAGE ABRI DE BUS FLUANS**

En raison d'actes de vandalisme sur le panneau d'affichage, il y a lieu de remplacer la vitre qui a été brûlée. Le Conseil, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer le devis d'un montant de **110, 03 € TTC**

## ADHESION AU CAUE

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, **à l'unanimité, adhère au CAUE.**  
Le montant de l'adhésion s'élève à **61 € par an.**

## CONVENTION D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la convention d'aide de l'Agence de l'Eau qui s'engage, après signature, de verser une **subvention de 245 677, 00 € HT.**

Le Conseil, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à **signer la convention d'aide avec l'Agence de l'Eau.**

Par ailleurs, il s'engage à :

- faire connaître sous une forme appropriée que l'opération aidée est réalisée avec la participation financière de l'Agence,
- inviter l'Agence aux travaux des instances d'élaboration et de suivi des études, actions ou travaux, objets de la présente décision,
- permettre à l'Agence ou à ses mandataires de contrôler l'exactitude des renseignements et des justificatifs fournis, de prendre connaissance des conditions de fonctionnement de l'installation aidée, de permettre toute visite de contrôle,
- conserver pendant une durée d'au moins quatre ans, à compter du versement du solde, les pièces techniques et financières concernées.

## AVENANT n° 2 AU MARCHÉ DE REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil que **l'avenant n°2** vise à **ajouter trois prix unitaires** nouveaux au bordereau des prix utilisé pour le marché **travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, à savoir :**

- Fourniture et pose d'une **alarme : 206, 00 € HT**
- Fourniture et pose d'un **tampon fonte** articulé verrouillé : **278, 00 € HT**
- Fourniture et pose d'une **filière compacte** de 15 m<sup>2</sup> : **6 172, 00 € HT**

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au marché et toute pièce avec l'entreprise GIRARD.

## DEVIS DEFINITIFS TRAVAUX ANC MAIRIE ET ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que nous avons reçu des devis définitifs de l'entreprise GIRARD.

**Pour le bâtiment Mairie 6 rue des Saulniers,**

Coût H.T : 3 499,50 € au lieu  
de 3 620.00 €

**Coût TTC : 3 691,97 €**

**Pour les bâtiments école, salle de convivialité 1 et 3 rue des Saulniers**

Coût H.T : 16 056,50 €  
au lieu de 14 666.50 € (fosse à  
vidanger plus importante que prévu)

**Coût TTC : 16 939,61 €**

Le Conseil, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer les devis définitifs pour le 1 et 3 rue des Saulniers et pour le 6 rue des Saulniers.

<p align="center"><b>AVENANT n°3 A LA CONVENTION DE REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS</b></p>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que nous avons reçu l'avenant n°3.

**Pour le bâtiment Mairie 6 rue des Saulniers,**                      Coût H.T : 3 499,50 €  
Subvention H.T : 2 157,44 €

**Restant à la charge de la commune                      T.T.C :                      1 534,53 €**

**Pour les bâtiments école, salle de convivialité 1 et 3 rue des Saulniers**

Coût H.T : 16 056,50 €  
Subvention H.T : 9 581,88 €

**Restant à la charge de la commune                      T.T.C :                      7 357,73 €**

Le Conseil, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer les avenants n° 3 pour le 1 et 3 rue des Saulniers et pour le 6 rue des Saulniers

<p align="center"><b>TRANSFERT DE COMPETENCE « Création et Gestion de Zone de Développement Eolien »</b></p>
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois, dans sa séance du mercredi 11 mars 2009 à Villars Saint-Georges, a approuvé la modification de ses statuts.

Il précise que cette modification intervient :

Au vu de la loi de programme du 13 Juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique et introduisant les zones de développement de l'éolien afin d'assurer une croissance équilibrée de cette source d'énergie renouvelable,

Au vu de la circulaire du 19 juin 2006 du Ministère de l'écologie et du développement durable et du Ministère délégué à l'Industrie,

Dans un souci de favoriser une démarche intercommunale dans les projets de Zones de Développement Eolien proposées au Préfet,

Le Maire présente au Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois, comme suit, par l'ajout de la compétence « création et gestion de ZDE » au titre des compétences librement consenties :

Nouvelle rédaction des statuts :

2) Compétences librement consenties :

- ▶ aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ▶ gestion du bâtiment de la perception de Saint-Vit
- ▶ création et gestion de Zone de Développement Eolien

**Il est proposé au Conseil municipal donner son accord pour le transfert de la compétence « création et gestion de Zone de Développement Eolien (ZDE) » vers la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois entraînant modification de ses statuts comme présentée ci-dessus.**

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

<b>ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 JUIN 2009 (TENUE DU BUREAU DE VOTE°</b>
---

Tenue du bureau de vote :

**08 H à 10 H 30**    Christophe CANNELLE, André COSTANTINI, Sylvie ZILIO

**10 H 30 à 13 H**    Sophie CRETIN, Martial GOUNAND, Arnaud GROSPERRIN

**13 H à 15 H 30**    Josette COUETTE, Claudie GARNIER, Dominique LHOMME

**15 H 30 à 18 H**    Germaine DEMILLIERE, Christophe GESLOT, Louis MARTIN

<b>PROJET D'HABITAT</b>
-------------------------

Monsieur Christophe GESLOT, 2<sup>ème</sup> Adjoint, fait le point sur le projet d'habitat. Il évoque la possibilité de collaborer avec la **SAREST**. Cette collaboration donnerait lieu à l'établissement d'une **convention avec la commune**.

### **Les 4 heures de Roset-Fluans**

Monsieur le Maire fait part du courrier qu'il a reçu du Président de l'Etoile Cycliste Quingeoise. Il nous informe que compte tenu du départ du club de leur relais local, cette course n'aura pas lieu.

Par ailleurs, il remercie la municipalité et les habitants pour leurs accueils durant ces 5 dernières années.

### **Trail et 10 Km de Saint-Vit 2009**

Le président de Doubs Sud Athlétisme Saint-Vit nous informe de l'organisation **le 14 juin prochain** du trail qui passera sur la Crête de Château le Bois.

Des bulletins d'inscriptions sont disponibles en mairie.

### **Radon école**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la mise en place de ventilation s'avère insuffisante. En effet le taux reste encore élevé. L'APAVE nous conseille de nous rapprocher d'un technicien de classe II qui pourra indiquer précisément l'endroit d'où provient le radon.

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches.

### **Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que, courant février, nous avons reçu le versement d'un **acompte de 120 000 € du Conseil Général.**

Celui de l'Agence de l'Eau devrait nous parvenir dès retour de la convention.

### **Remblaiement autorisé doline**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de remblaiement de la doline de Mr Jean-François Faivre sont terminés.

### **Opéra Carmen :**

Réunion logistique et technique avec les élus et les habitants **Vendredi 24 avril 2009 à 20 H 30.**

### **Contrat de la secrétaire**

Le Maire informe que le contrat de la secrétaire est reconduit pour 3 ans.

### **Départ Mme ROUX**

Suite à la démission de Mme ROUX, agent des services techniques, un poste sera disponible à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**Soutien scolaire**

Le Maire autorise, pour le soutien scolaire, à occuper les locaux de l'école pendant les vacances durant 5 jours, à raison de 3 heures par jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

Le Maire,  
Arnaud GROSPERRIN